

DES Chiffres & DE L'ART

Appel à candidatures

Modalités de participation

QUI PEUT CANDIDATER ?

— Conditions de participation

Tout artiste est bienvenu, quel que soit son statut (professionnel ou amateur), dès lors qu'il produit des œuvres originales.

Les disciplines acceptées incluent notamment :

- peinture, dessin, illustration
- sculpture, céramique
- photographie, art numérique

LE PRÊT

— Ce que ça implique concrètement

Vos œuvres restent les vôtres.

Il s'agit d'un prêt temporaire, pas d'une vente. Vous les récupérez à l'issue de la période convenue.

Pas de rémunération.

La mise à disposition est gracieuse. En contrepartie, vos œuvres sont exposées et créditées dans un environnement professionnel visible.

Vous choisissez vos sites.

Lors de votre candidature, vous indiquez le ou les sites où vous souhaitez exposer, parmi les six implantations du Groupe Prieur.

Le déplacement entre sites n'est jamais automatique.

Si le Groupe Prieur souhaite déplacer une œuvre d'un site à un autre, votre accord écrit est obligatoire. Vous pouvez tout à fait décider que vos œuvres restent sur un seul site.

DES Chiffres & DE L'ART

TRANSPORT & LOGISTIQUE

— Qui fait quoi

- L'acheminement initial (emballage, transport aller) est à votre charge.
- Le transport retour en fin de prêt est également à votre charge.
- En cas de déplacement entre deux sites en cours d'exposition, les modalités sont définies d'un commun accord.

À l'arrivée et au départ de chaque œuvre, un constat d'état est établi ensemble (description écrite + photos) et signé par les deux parties. Ce document fait foi en cas de problème.

ASSURANCE

— Vos œuvres sont protégées

Le Groupe Prieur assure vos œuvres à hauteur de 3 303 € par œuvre, contre : incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, vandalisme, événements climatiques, catastrophes naturelles, actes de terrorisme et effondrement.

Si la valeur de vos œuvres dépasse ce plafond, nous vous conseillons de souscrire une assurance complémentaire personnelle. Dans ce cas, vous et votre assureur renoncez à tout recours contre le Groupe Prieur et ses assureurs.

VISIBILITÉ

— Comment vos œuvres sont mises en valeur

- Un cartel accompagne chaque œuvre avec : nom de l'artiste, titre, date, matériaux.
- Votre nom est cité sur les supports de communication liés à l'exposition (book de l'exposition, actualités, réseaux sociaux...).
- Des photos de vos œuvres peuvent être utilisées par les deux parties à des fins de communication autour de l'exposition.
- Les visiteurs peuvent photographier les œuvres pour un usage strictement personnel.

Vos droits d'auteur sont intégralement respectés. Le prêt ne confère aucun droit de reproduction commerciale.

DES Chiffres & DE L'ART

CANDIDATER

— Comment soumettre votre dossier

Le [formulaire en ligne](#) est accessible via le lien communiqué par le Groupe Prieur. Il vous sera demandé de compléter les informations suivantes :

- vos coordonnées (prénom, nom, téléphone, e-mail)
- votre ou vos disciplines artistiques
- une courte présentation de votre démarche (facultatif)
- un book ou des photos de vos œuvres (PDF ou images, 10 Mo max par fichier)
- le ou les sites sur lesquels vous souhaitez exposer

Les artistes retenus seront contactés par e-mail. Un contrat de mise à disposition sera établi pour formaliser les conditions du prêt.

CONTACT

Pour toute question, contactez-nous

Service communication
communication@groupe-prieur.fr
03 25 73 95 95